

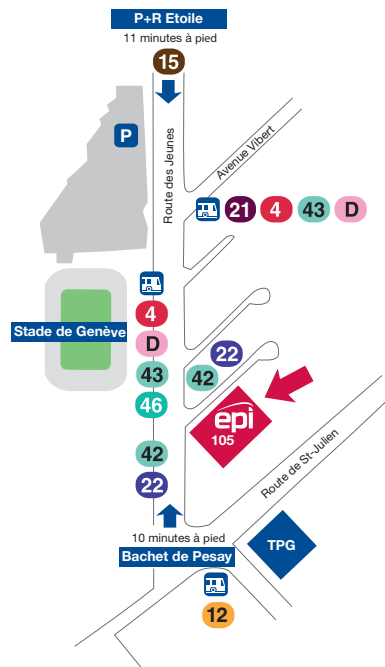
Qui sommes-nous?

La mission des EPI

Les EPI contribuent au bien-être et à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale.

L'atelier horlogerie est une structure des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) mandatée par les Offices de l'assurance-invalidité (OAI) pour former des stagiaires dans le domaine de l'horlogerie.

Une équipe de formateur·trice·s expert·e·s dans le domaine de l'horlogerie dispense les formations.



Nous contacter

www.epi.ge.ch

Renseignements

mohammed.elaissati@epi.ge.ch

Adresse

Route des Jeunes 105
1227 Carouge
Tél. 022 949 07 00

Formations en horlogerie aux EPI

CFC d'Horloger·ère
de production

AFP d'Opérateur·trice
en horlogerie

Opérateur·trice en horlogerie



epi
Etablissements publics
pour l'intégration

Avec le soutien de:



epi
Etablissements publics
pour l'intégration

Des accompagnements sur mesure

Ces formations sont destinées aux:

- Jeunes adultes au bénéfice d'une formation initiale envoyés par les Offices de l'assurance-invalidité (OAI).
- Adultes envoyés par les OAI en vue d'une orientation, d'un reclassement ou d'une formation professionnelle initiale.

Formateurs experts

L'encadrement est assuré par des maître·sse·s de réadaptation, formateur·trice professionnel·le·s et experts du domaine horlogers.

Ils·elles dispensent un accompagnement et un soutien technique et théorique adapté aux besoins des stagiaires dans un environnement de travail à la pointe de la technologie horlogère.

Les programmes

L'atelier horlogerie, certifié EDUQUA, propose trois programmes de formation qui peuvent être précédés par une période préformation selon le mandat confié.

Un plan de formation



Evaluation et bilan

Une période d'évaluation et d'observation d'une durée de 4 semaines est nécessaire pour valider la possibilité de suivre une formation dans le domaine horloger et déterminer le niveau de formation envisageable en fonction des aptitudes et compétences de l'assuré·e.

Cette période est finalisée par un rapport écrit détaillé et un bilan avec le·la mandant·e et l'assuré·e.

Formations fédérales

Les formations fédérales proposées respectent l'ordonnance fédérale en vigueur ainsi que le plan de formation de l'école d'horlogerie.

Stages en entreprise

Au terme de chacune des formations proposées, un stage de 4 à 8 semaines en entreprise est recherché.

Trois programmes

Certificat Fédéral de Capacités (CFC) d'Horloger de production

- Durée: 3 ans
- 2 jours par semaine de formation théorique à l'école d'horlogerie (CFPT de Genève)
- 3 jours par semaine de formation pratique en atelier

Attestation Fédérale Professionnelle (AFP) d'Opérateur en horlogerie

- Durée: 2 ans
- 1 jour par semaine de formation théorique à l'école d'horlogerie (CFPT de Genève)
- 4 jours par semaine de formation pratique en atelier

Formation Modulaire d'Opérateur en horlogerie

- La formation est basée sur le contenu des programmes de la Convention Patronale de l'industrie horlogère:
 - Module de base
 - Module d'assemblage
 - Module de posage – emboîtement
 - Module d'achevage – réglage
- Durée: de 6 à 24 mois
- Acquisition de pratiques et d'expériences en atelier dans les travaux horlogers
- Attestation de formation professionnelle EPI certifiée EDUQUA.